
CABINET 

Arrêté n° _____ 126 _____ /MEF-CAB

Portant agrément de monsieur **WANG Shenghong** en qualité de
directeur général de la Banque Sino-Congolaise pour l'Afrique (BSCA Bank)

LE MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES,

Vu la Constitution ;

Vu le traité instituant la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale ;

Vu la convention de coopération monétaire du 22 novembre 1972 ;

Vu la convention du 16 octobre 1990 portant création de la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale ;

Vu la convention du 17 janvier 1992 portant harmonisation de la réglementation bancaire dans les états de l'Afrique Centrale ;

Vu le règlement n°02/15/CEMAC/UMAC/COBAC du 27 mars 2015 modifiant et complétant certaines conditions relatives à l'exercice de la profession bancaire dans la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale ;

Vu le règlement COBAC R-2016/01 du 16 septembre 2016 relatif aux conditions et modalités de délivrance des agréments des établissements de crédit, de leurs dirigeants et de leurs commissaires aux comptes ;

Vu le décret n° 2010-561 du 03 août 2010 portant attributions et organisation de la direction générale des institutions financières nationales ;

Vu le décret n° 2021-300 du 12 mai 2021 portant nomination du Premier ministre chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2022-1850 du 24 septembre 2022 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2022-1880 du 21 novembre 2022 relatif aux attributions du ministre de l'économie et des finances ;

Vu l'arrêté n°13785/MEFPPPI-CAB du 28 mai 2015 portant agrément de la Banque Sino-Congolaise pour l'Afrique (BSCA Bank) en qualité d'établissement de crédit ;

Vu le procès-verbal du conseil d'administration de BSCA Bank du 30 août 2022, portant nomination de monsieur **WANG Shenghong**, en qualité de directeur général de cet établissement ;



Vu la lettre n°0460/MFBPP-CAB du 22 septembre 2022 par laquelle le ministre des finances, du budget et du portefeuille public de la République du Congo a transmis au secrétariat général de la commission bancaire de l'Afrique Centrale (COBAC), pour instruction, le dossier de demande d'agrément de monsieur **WANG Shenghong** désigné en qualité de directeur général de BSCA Bank ;

Vu la décision COBAC D-2022/284 du 30 décembre 2022, portant avis conforme en vue de l'agrément de monsieur **WANG Shenghong** en qualité de directeur général de BSCA Bank ;

ARRÊTE :

Article premier : Monsieur **WANG Shenghong** est agréé en qualité de directeur général de BSCA Bank.

Article 2 : Le présent arrêté sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du Congo

Fait à Brazzaville, le 11 janvier 2023



Jean-Baptiste ONDAYE